



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 82320

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le versement des bourses octroyées aux étudiants de la région Languedoc-Roussillon. Près de 30 % des étudiants inscrits cette année dans les établissements publics d'enseignement supérieur de Montpellier, Nîmes ou Perpignan, soit un nombre de 25 000, bénéficient de cette aide de l'État. Or, en cette fin de trimestre, 5 500 d'entre eux n'ont pas perçu le mois de décembre, voire rien perçu du tout, depuis le début de l'année universitaire. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures d'urgence afin de mettre à la disposition du CROUS l'argent nécessaire au versement de ces bourses.

Texte de la réponse

Les difficultés de fin de gestion rencontrées par certains centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) ont été résolues. Le versement des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux aux étudiants qui avaient déposé et complété leur dossier dans les délais prévus par la réglementation a pu être effectué.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82320

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11940

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9116